

Haras de Hus

Contrat de saillie Saison 2018

HAPILLY DU SEIGNEUR

Conditions d'utilisation

- Frais Techniques (Payables à la signature du contrat) : **228€ TTC pour du congelé (1 envoi compris hors livraison le samedi)**. Ils sont valables pour un étalon et une jument. Pour tout changement d'étalon ou de jument, cela sera considéré comme un nouveau contrat et les frais techniques seront à repayer (**120€**). Les frais techniques sont encaissés à la réservation et non remboursables.
- Solde « Poulain Vivant » **500€ TTC**, payable 48h après la naissance. Le chèque est encaissé avant l'envoi des papiers : déclaration de naissance, papiers d'inscription au Stud-book.
- **La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception de deux exemplaires du présent contrat signé, une fois les frais techniques acquittés et le chèque « Solde Poulain Vivant » à l'ordre du Haras de Hus réceptionné.**
- Chaque envoi supplémentaire de semence sera facturé **108€ TTC par envoi de congelé du lundi au jeudi ou 120€ TTC pour un envoi du vendredi avec réception le samedi.**
- Le paiement peut également être effectué par virement sur l'**IBAN : FR76 3004 7141 3100 0847 1970 193 – BIC : CMCIFRPP**

Informations utiles

- **Commande de semence au 02.40.72.38.38** : Dès réception du présent contrat et encaissement du chèque de frais techniques et frais de transport, nous vous envoyons les paillettes dans le centre technique de votre choix **dans un délai maximum de 7 jours.**
- **Obtention de la déclaration de naissance** : La date d'échéance pour le paiement du solde est fixée à 48h après la naissance de votre poulain. La déclaration de naissance nécessaire à l'inscription au Stud-book ne sera transmise qu'une fois les frais de monte réglés (frais techniques, frais de transport, solde de la saillie...).
- **HAPILLY DU SEIGNEUR peut reproduire en : Z**

Conditions générales de vente

- Le Haras de Hus décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport. En cas de réclamation, celle-ci doit nous être faite le jour prévu de la livraison.
- **Les paillettes mises à votre disposition restent la propriété du Haras de Hus.** Toute paillette non utilisée doit nous être retournée au 1^{er} septembre, à votre charge.
- Si la jument reste vide, le contrat pourra être reporté pour un **même étalon et une même jument** uniquement pour la saison 2019. Un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé. Le solde « Poulain Vivant » restera au même tarif que celui de la saison 2018. Les frais techniques ainsi que les frais de transport seront à repayer en 2019. Attention le report de saillie dépendra de la suite de la carrière de reproduction de l'étalon.
- Conditions spéciales : Pour chaque contrat supplémentaire signé sur un étalon de votre choix (hors DON JUAN DE HUS, TSUNAMI DE HUS), une remise dégressive sera appliquée : -10% sur le deuxième contrat signé, -20% sur le troisième contrat signé et cela jusqu'à -50% maximum.
- **Nous contacter si vous prenez plusieurs contrats afin d'appliquer les remises.**

Contrat

Je soussigné (Nom – Prénom) ou Raison Sociale :

Adresse :

Code postal (Obligatoire) Commune

Téléphone : Email : Fax :

Atteste avoir lu et accepté les conditions générales du contrat, et déclare souscrire une saillie de HAPILLY DU SEIGNEUR pour la saison 2018, aux conditions énumérées ci-dessus.

Nom de la jument :

N°SIRE : Race : Père :

Saillie en vue de déclarer un transfert d'embryon : oui non

Lieu d'insémination : Au Haras de Hus

Au Centre

Adresse du centre

Code postal (Obligatoire) Commune Téléphone.....

En semence **congelée (I.A.C.)**

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dus.

Fait en 2 exemplaires à, le

L'acheteur (Porter la mention « Lu et Approuvé »)

Le Haras de Hus